

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2023

Date de convocation : Le 04 avril 2023

Ordre du jour :

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 Mars 2023

2 – Vote des taux d'imposition 2023 de la fiscalité directe locale

3 – Vote des Comptes Administratifs 2022

4 – Approbation des Comptes de Gestion 2022

5 – Affectation résultat 2022

6 – Vote des Budgets Primitifs 2023

7 – Informations diverses

Présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire. Mr Grégory COURTET, Mme Evelyne COURTET, Mr Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoints. Mr Jean Michel ZANCO, Mme Robertine DUFOUR, Mme Sandrine JABY, Mme Catherine LOISEAU, Mme Nadège ACHARD, Mme Florence BOUEIX, Mr Jean François BRUGIERE.

Absents excusés : Mme VEDRINE Nicole donne procuration à Mme LOISEAU Catherine. Mr CHEVREAU Ludovic donne procuration à Mr BOURGEOIS Alain. Mr FLABA Mathieu donne procuration à Mr Jean-Pierre TUREK.

Présents : 12 / Votants : 15

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h00. Mme LOISEAU Catherine est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2023

Mr le Maire demande s'il y a des questions.

Il est procédé au vote.

Votes Pour : 15

2 – Vote des taux d'imposition 2023 de la fiscalité directe locale

Par délibération en date du 12 Avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 42.65 %

TFPNB : 64.52 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et 2019 pour la TH et de les porter à :

TH : 9.72 %

TFPB : 42.65 %

TFPNB : 64.52 %

Total recettes fiscales : 558 615 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer, pour l'année 2023, sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

3 – Vote des Comptes Administratifs 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents Comptes Administratifs 2022 :

1/ - Compte Administratif Budget Principal :

Le Compte Administratif fait apparaître :

- Section de Fonctionnement :
 - En dépenses : 1 508 381.51 €
 - En recettes : 1 659 157.80 €
 - Reprise excédent 2021 : 196 022.86 €
 - Solde d'exécution : 346 799.15 €
- Section d'Investissement :
 - En dépenses : 1 334 000.16 €
 - En recettes : 1 482 251.49 €
 - Reprise déficit 2021 : 300 773.06 €
 - Reste à réaliser en dépenses : 139 000.00 €
 - Reste à réaliser en recettes : 149 250.00 €
 - Besoin de financement : 142 271.73 €
 - Soit un excédent cumulé de : 204 527.42 €

2/ - Compte Administratif C.C.A.S. :

Le Compte Administratif fait apparaître :

- En dépenses : 77 586.30 €
- En recettes : 74 383.21 €
- Reprise excédent 2021 : 12 841.27 €
- Soit un excédent de : 9 638.18 €

3/ - Compte Administratif Caisse des Ecoles :

Le Compte Administratif fait apparaître :

- En dépenses : 81 054.62 €
- En recettes : 74 146.15 €
- Reprise excédent 2021 : 7 595.31 €
- Soit un excédent de : 686.84 €

4/ - Compte Administratif Assainissement :

Le Compte Administratif fait apparaître :

- Section d'Exploitation :
 - En dépenses : 48 995.74 €
 - En recettes : 58 611.79 €
 - Reprise excédent 2021 : 20 673.10 €
 - Soit un excédent de : 30 289.15 €

- Section d'Investissement :
 - o En dépenses : 11 267.00 €
 - o En recettes : 32 313.31 €
 - o Reprise excédent 2021 : 151 301.40 €
 - o Soit un excédent de : 172 347.71 €

Soit un excédent cumulé de 202 636.86 €

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Jean-Michel ZANCO préside la séance.

Les Comptes Administratifs sont mis au vote : (votants 13) :

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Abstentions : 3 Mme Achard – Mme Boueix – M. Brugière

Monsieur le Maire reprend la séance.

4 – Approbation des Comptes de Gestion 2022

Les Comptes de Gestion du receveur municipal étant identiques aux Comptes Administratifs, ils sont mis au vote :

Votes pour : 12

Votes contre : 0

Abstentions : 3 Mme Achard – Mme Boueix – M. Brugière

5 – Affectation des résultats 2022

- Budget Principal : reprise au BP 2023 :
 - o Report en section de fonctionnement : excédent : 204 527.42 €
 - o Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : 142 271.73 €
 - o Report en section d'investissement : déficit : 152 521.73 €
- Budget C.C.A.S. : reprise au BP 2023 de l'excédent de fonctionnement de 9 638.18 €
- Budget Caisse des Ecoles : reprise au BP 2023 de l'excédent de fonctionnement de 686.84 €
- Budget Assainissement : reprise au BP 2023 :
 - o Report en section d'exploitation : excédent : 30 289.15 €
 - o Report en section d'investissement : excédent : 172 347.71 €

M. Le Maire : tous nos budgets étaient positifs l'année dernière.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 12

Votes contre : 0

Abstentions : 3 Mme Achard – Mme Boueix – M. Brugière

6 – Vote des Budgets Primitifs 2023

1/ - Budget Principal :

Le Budget Principal s'élève à :

- Section de Fonctionnement : 1 561 704.44 € tant en dépenses qu'en recettes
- Section d'Investissement : 973 057.08 € tant en dépenses qu'en recettes

2/ - Budget C.C.A.S. :

Le Budget du C.C.A.S. s'élève en Fonctionnement à : 85 000 € tant en dépenses qu'en recettes

3/ - Budget Caisse des Ecoles :

Le Budget de la Caisse des Ecoles s'élève en Fonctionnement à : 86 500 € tant en dépenses qu'en recettes

4/ - Budget Assainissement :

Le Budget Assainissement s'élève à :

- Section d'Exploitation : 90 292 € tant en dépenses qu'en recettes
- Section d'Investissement : 225 553.71 € tant en dépenses qu'en recettes

Il est procédé au vote pour approuver les budgets primitifs 2023 :

Mme Boueix : J'ai quelques questions je n'étais pas à la commission, j'ai fait le point avec Nadège, j'ai aussi appelé ce matin Françoise pour avoir d'autres réponses. Il y avait un point qui n'était pas clair a priori le jour de la commission budget c'était sur le pôle résidentiel dans la partie investissement dans la colonne bâtiment était marqué en recette 144 724,56€ et apparemment le soir de la commission vous n'étiez pas très sûr que les 60 K€ de subventions de la communauté de communes soient comprises dans ces 144 K€

M. Le Maire : Si, ils sont compris dedans.

Mme Boueix : Autre question sur le pôle multiservice. Il est prévu cette année en dépenses 47 520€. Que le projet se fasse ou pas on paiera quand même ces 47 520€.

M. Le Maire : Non, on n'arrivera pas jusqu'au bout. ça c'est le projet complètement établi. C'est suivant l'avancement des travaux pour savoir dans quoi on s'engage et à quel montant on va arriver pour le coût des travaux. On a budgété la totalité de l'étude mais on s'arrêtera avant si ce n'est pas faisable. Si le projet se fait on aura des subventions là-dessus.

Mme Boueix : ça reste un point qui n'est pas très clair puisque quand on a fait la commission d'appel d'offres on nous a bien dit que si le projet ne se faisait pas ça nous coûterait que les 5 750€. J'imagine qu'évidemment tu veux qu'il aille au bout et je te comprends c'est ton projet. On ne sait pas si jamais le projet ne se fait pas pour x raison combien on paiera ?

M. Le Maire : Au départ il y a les 5 750€ de mesures c'est inévitable.

Mme Boueix : Donc si le projet ne se fait pas on ne paiera que les 5 750€ ?

M. Le Maire : Non je pense qu'il y aura un peu plus quand même. Mais pas les 47 520€ qui représentent l'étude totale.

Mme Boueix : pour les loyers du pôle, Ophis aura t-il pris sa commission avant de verser les loyers à la commune ?

M. Le Maire : Oui.

Mme Boueix : Combien on a dépensé et combien a été récupéré sur l'aire des camping-cars ?

M. Le Maire : commente le tableau 2022 (à partir d'Avril 22) qui a été envoyé à Mme Boueix par le secrétariat

Recettes du stationnement	:	2 144€
Frais bancaires	:	13,69€
Electricité	:	866,24€
Eau	:	117,69€
Résultat Net	:	1 146,38€

Il est procédé au vote pour approuver les budgets primitifs 2023 :

Votes pour : 12

Votes contre : 1 M. Brugière

Abstentions : 2 Mme Achard – Mme Boueix

7 – Informations diverses

M. Brugière : Colonne à verre sur le parking du cimetière le voisin de gauche ramasse dans son terrain de nombreux papiers et sacs que laissent les gens après avoir déposé leurs bouteilles. Serait-il possible de mettre un panneau pour éviter ce genre de comportement et de nuisance au voisinage.

M. Le Maire : Oui nous mettrons un panneau explicatif.

Précise également qu'à partir de Janvier 2024 les bacs OM seront regroupés, il n'y aura donc plus besoin de bas individuels.

M. Courtet : précise qu'en Janvier 2024 les bio déchets ne devront plus être dans les poubelles OM (c'est la loi) d'où la nécessité de composter.

Mme Boueix : Où va finir le food truck ?

M. Le Maire : Pour l'instant il est situé à la salle socio culturelle en attendant. Le problème est la puissance électrique pour laquelle il faut 10KVA pour le matériel.

M. Brugière : Où est la balayeuse ?

M. Courtet : La semaine prochaine.

M. Le Maire : Location d'un micro tracteur pendant une semaine pour balayer, pour que ce soit plus accessible et pouvoir passer partout.

M. Brugière : Et la pelleuse jaune qu'il y avait dans les chemins de Bialon ?

M. Courtet : C'est Thierry Roset qui fait l'égagage comme tous les ans ; il a une pelle, donc dans les chemins ça va beaucoup mieux parce qu'il fait des fagots. Il a mis le bois sur le côté et on a fait intervenir la société qui alimente la chaudière de l'école.

Fin de la réunion 19H57